

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/options/limitation-des-pertes.html>



Limitation des pertes (Stop Loss)

- Assurance-vie - Options contrat assurance-vie -



Publication date: jeudi 10 septembre 2020

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Option Stop-Loss Assurance-vie

Limitation des pertes

L'[Assurance-Vie](#) vous permet de profiter de rendements annuels intéressants sur les fonds euros mais aussi d'unités de compte vitaminées pour faire performer votre capital. Pour le commun des épargnants, l'assurance-vie est une valeur sûre mais les pertes sont possibles vu la volatilité de certaines unités. A ce titre les soupapes de sécurité sont multiples pour protéger votre pactole, [sécurisation des plus-values](#), [investissement progressif](#) ou notamment la limitation des pertes.

Limitation des pertes ou Stop-loss

Le "stop-loss" ou limitation des pertes permet de limiter une moins-value.

Déterminée par le souscripteur, une perte ayant atteint le plafond fixé entraîne le transfert du capital investi sur les supports plus modérés (généralement le fonds euros).

Connaître ses objectifs de gain prend ici toute son importance pour définir un "stop-loss" cohérent.

Stop-loss relatif et absolu

- **Stop loss relatif** : calculé par rapport au plus haut point atteint par le support.
- **Stop-loss absolu** : calculé par rapport à l'investissement de départ.

Limitation des pertes : conditions de souscription

L'option est disponible à la souscription ou à tout moment selon les établissements. La limitation des pertes est proposée dans les contrats d'assurance-vie disposant de profil de gestion libre. Voici un panorama des différents contrats ...

Assurances-Vie	Dernier rendement fonds euros	Frais sur versement	Frais arbitrages
----------------	-------------------------------	---------------------	------------------

Limitation des pertes (Stop Loss)

 <p>Fortuneo Vie</p>	<p>SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020) SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>Mes Placements Vie</p>	<p>EUROSSIMA : 0,95 % (2020)NETISSIMA : 1,40 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.Tous les arbitrages sont gratuits, sans limitation.</p>
 <p>BforBank Vie</p>	<p>EURO ALLOCATION LONG TERME 2 : 2,00 % (2020) DOLCEA VIE : 1,35 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>Mes Placements Liberte</p>	<p>ACTIF GENERAL SPIRICA FG 0.7 : 1,30 % (2020)EURO ALLOCATION LONG TERME : 2,00 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.Arbitrages en ligne gratuits. 2 arbitrages par courrier offerts, puis 15 euros par arbitrage</p>
 <p>Puissance Avenir</p>	<p>SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>

Limitation des pertes (Stop Loss)

 <p>Digital Vie</p>	<p>SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020) SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>Version Absolue</p>	<p>SPIRICA (FG 1%) : 1,00 % (2020)EURO ALLOCATION LONG TERME 2 : 2,00 % (2020)NEOEURO GARANTI 2 : 1,00 % (2020)</p>	<p>4.75 % (maximum)</p>	<p>1 arbitrage offert par AnnÃ©e civile0,80 % du montant arbitrÃ©minimum de facturation de 50,00 Euros</p>
 <p>Garance Epargne</p>	<p>ACTIF GENERAL GARANCE : 2,75 % (2020)</p>	<p>3.00 % (maximum)</p>	<p>1 arbitrage offert par AnnÃ©e civile0,50 % du montant arbitrÃ©minimum de facturation de 5,00 Euros1 arbitrage offert par an</p>
<p>Tableau prÃ©sentÃ© triÃ© sur le nom de la compagnie (nom du contrat d'assurance-vie). Vous pouvez trier ce tableau selon vos propres critÃ©res en cliquant sur le titre de la colonne souhaitÃ©e. Votre contrat d'assurance-vie propose Ã©galement l'option limitation des pertes et ne figure pas dans cette sÃ©lection ? Merci de nous indiquer le nom de votre contrat, accompagnÃ© de la dÃ©signation exacte de l'option, afin de nous permettre de procÃ©der Ã son rÃ©fÃ©rencement.</p>			